

COMPTE-RENDU

Commission 2 – HEBERGEMENTS

26 Mai 2011 – Locaux d'EVAD à Poitiers

Objectifs

- Rapprocher les hébergeurs des acteurs relais en matière d'accompagnement au départ
- Permettre la mise en marché par EVAD d'un « patrimoine caché », donc plus de choix d'hébergements.
- Avoir un panorama élargi des possibilités d'hébergement de vacances en Région (état des lieux en route)
- Améliorer le remplissage en saison basse, si possible
- Proposer des tarifs accessibles en haute saison
- Améliorer la formation des personnels d'accueil des publics.
- Améliorer la visibilité et la valorisation du parc disponible en Région

Déroulement de la commission

Préalable : du fait de la non-participation d'élus de CE ou d'inter-CE, les questions relatives à la mise en marché du patrimoine des CE n'ont pas été abordée.

PARTENARIAT AVEC LE RÉSEAU ACCUEIL PAYSAN POITOU-CHARENTES :

Des pistes de partenariat ont été abordées afin que les hébergements recensés au sein du réseau Accueil Paysan Poitou-Charentes apparaissent au sein de la cartographie des hébergements du Poitou-Charentes et soient commercialisées par Ekitour au sein d'EVAD.

Certains adhérents sont prêts, par ailleurs, à moduler leurs tarifs (à la baisse) si des partenariats spécifiques sont effectués pour un accueil de public défini.

POLITIQUE TARIFAIRE ET CONTRAINTE GESTIONNAIRE :

Une des problématiques centrales soulevée au sein de l'UNAT Poitou-Charentes à propos des hébergeurs demeure les problèmes de remplissage hors saison.

Les hébergeurs dégagent leurs excédents de gestion (quand ils en dégagent) sur ces fortes périodes de saisonnalité sur lesquelles les tarifications sont inaccessibles pour les personnes à faibles ressources, y compris avec les aides.

Les hébergeurs sont confrontés à un phénomène de demande de plus en plus exigeante (les personnes partant demandent une qualité d'hébergement et de services plus importante) mais ne comprennent pas les tarifications effectuées. Or, ces tarifications permettent à peine aux hébergements d'être en équilibre budgétaire. Ces excédents sont pour la plupart du temps trop rares ou minimes pour assurer une restauration du bâti. C'est donc la puissance publique, par le subventionnement, qui intervient pour palier ce manque.

En conséquence, les tarifs proposés sur ces hébergements, ne sont pas assez conséquents d'un côté pour assurer la pérennité du patrimoine et sont beaucoup trop onéreux de l'autre côté pour favoriser l'accès aux vacances pour tous.

Les modulations tarifaires ont donc des conséquences des deux côtés, selon si l'on se place du côté des gestionnaires d'équipements ou des partants.

PISTES D' ACTIONS :

- Orienter les départs sur la période de début juillet et fin août, qui reste la plus accessible de l'été et la moins remplie.
- Mettre en marché des hébergements, propriétés des Comités d'Entreprises, sur lesquels il resterait des hébergements vacants durant cette période estivale. La contrainte étant cette fois la possibilité d'avoir un accès à la location assez en amont pour s'assurer de la disponibilité de l'hébergement et ainsi pouvoir s'organiser en conséquence et se projeter.
- Conditionnalité d'une aide de la puissance publique contre une modulation tarifaire d'un certain nombre de lits en haute saison (qui ne règle pas le problème de pérennité des hébergements).

La Région Poitou-Charentes, qui participe, dans le cadre du contrat de projet Etat / Région 2007-2013, à la rénovation d'hébergements du tourisme social en région a évoqué la question d'une conditionnalité d'une subvention contre une commercialisation à tarif modéré d'un certain nombre de lits en haute saison.

Cependant, cette hypothèse ne sera pas envisageable avant 2013 et la définition du prochain contrat de projet Etat / Région.

PERSPECTIVES, POINTS À ABORDER :

→ Mise en marché des hébergements propriétés de CE : Cadre légal, conventionnement, règles de rétrocession.

→ Modèle économique d'EVAD : la partie hébergement peut-elle être une source d'autofinancement du projet ?

→ Formation des personnels d'accueil des hébergeurs concernant les primo-partants (s'orienter vers l'UNAT Poitou-Charentes pour une éventuelle mise en place).